



Villars-Epeney, le 27.05.2013

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée
du Conseil général

Mardi 11.06.2013 à **20h00** à **la salle communale**

Avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 04.12.2012
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°14 : comptes 2012
- 7° Préavis N°15 : Renonciation à certains travaux complémentaires
- 8° Renouvellement du bureau
- 9° Interventions individuelles et divers.

POUR LE BUREAU

Le Président

sceau

La secrétaire



Les préavis N°14 et 15 vous parviendront ultérieurement.

Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe
municipal.

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 11 juin 2013

Présidence : M. Mario Messina

Ordre du jour :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°14 : comptes 2012
- 7° Préavis N°15 : Renonciations à certains travaux complémentaires
- 8° Renouvellement du bureau
- 9° Interventions individuelles et divers.

Le Président ouvre la séance à 20h et donne la parole à la secrétaire pour l'appel.

1° APPEL

Sur un total de 26 membres, 21 sont présents, 4 excusés et 1 absent.

2° PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012 est lu et adopté à l'unanimité.

3° ASSERMENTATIONS DES NOUVEAUX MEMBRES

Six nouveaux membres sont assermentés. Il s'agit de Mmes Maria Carola et Corinne Roulier et de Mrs. Stefano Cea, Willy Leya, Romain Roulier et Saman Handschin.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président adresse aux membres du Conseil la demande suivante : que chacun d'entre eux ait une attitude civique ! Il ne souhaite pas devoir appliquer le règlement en cas de comportement non respectueux lors d'une séance du Conseil.

M. François Roulier prend la parole en disant au Président qu'il est de son devoir de lire en séance le courrier qu'il reçoit. Le Président acquiesce et lit alors 5 lettres ou copies de lettres qui lui ont été adressées. Deux de ces lettres émanent de maître Nicole, avocat de François Roulier. La première lettre concerne le tronçon de route partant de la déchetterie en direction d'Yvonand, dont il est l'un des propriétaires. La 2^{ème} lettre concerne des travaux d'équipements techniques qu'il a effectués pour équiper un terrain divisé récemment de sa parcelle 19 et dont il demande un remboursement au moins partiel. La 3^{ème} lettre a été envoyée par la Protection juridique de M. Walter Rupp au sujet du tronçon de route susmentionné, demandant que la Municipalité effectue les derniers travaux de réparation prévus malgré le différend qu'elle a avec François Roulier suite à son refus de laisser passer Mme Lise Beney-Krüzselly sur ce tronçon de route. La 4^{ème} lettre a été adressée à la Municipalité par Mme Mary-Claude Gondoux-Cea au sujet des travaux effectués par la famille Bori au centre du village. Elle s'interroge quant à la nature de ces travaux étant donné qu'aucune mise à l'enquête n'a encore eu lieu. La 5^{ème} lettre est un courrier envoyé à M. François Roulier par l'avocat de la Municipalité condamnant l'intrusion de M. Fr. Roulier dans la ferme du Syndic, M. Michel

Après ces événements, le Syndic prend la parole et précise que les dossiers qui leur sont soumis se règlent assez rapidement lorsqu'ils sont conformes aux règlements, mais qu'ils prennent du temps quand ce n'est pas le cas.

A ce moment, M. Fr. Roulier revient dans la salle avec sa femme en disant qu'il s'est calmé et qu'il se taira pour la suite de cette séance. Malgré quelques contestations au sein des membres du Conseil, le Président juge préférable d'accéder à cette demande et l'autorise à rester. C'est alors au tour de Jean-Daniel Roulier de se plaindre de la Municipalité en critiquant la dénonciation faite au Préfet pour le tilleul abattu durant la période de recours ouverte aux opposants, suite à la délivrance du permis de construire pour le projet susmentionné. Ensuite, il ne comprend pas qu'on puisse refuser la construction d'un abri-tunnel entre la porcherie et le quartier des Sillons. Finalement, il se demande si cette séance est valable car il n'a pas vu la convocation au pilier publique. Le Président lui répond qu'il l'a lui-même affichée mais qu'il est possible qu'elle ait été arrachée.

Le Syndic reprend la parole pour annoncer que le cas de la borne hydrante de Nicole Schneider n'a pas été laissé sans suite. La Municipalité réfléchit à une solution acceptable.

M. Fr. Roulier se lève à nouveau et articule des propos menaçants en déclarant entre autre qu'il écrira une lettre au Conseiller d'Etat Philippe Leuba puis il s'en va, suivi peu après de son épouse Corinne Roulier qui juste avant de quitter la salle s'adresse aux membres du Conseil en leur disant que la Municipalité mériterait d'être mise sous tutelle. C'est ensuite au tour de leur fils Romain Roulier de se lever et de s'adresser au président du Conseil en lui disant que c'est la première fois qu'il venait à une séance et qu'il était écoeuré de ce qu'il avait vu. Il sort de la salle après avoir ironiquement applaudi.

Le Président propose alors de clore ce sujet et de passer au point suivant.

5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité n'a pas de communications particulières.

6° PREAVIS N°14 : COMPTES 2012

En l'absence de Walkeimar Sigrist, rapporteur de la commission des finances, c'est M. Attila Krüzsely qui lit le rapport. Ce dernier propose aux membres du Conseil d'accepter les comptes tels que présentés en donnant décharge au boursier ainsi qu'à la Municipalité. Résultats des votes : 19 pour et 2 abstentions. Les comptes sont donc acceptés.

7° PREAVIS N°15 : RENONCIATION A CERTAINS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

M. Jean-Marc L'Her, rapporteur de la commission ad hoc lit le rapport. La conclusion en est qu'il a été décidé de ne pas se prononcer sur le préavis N° 15. Les membres de cette commission se sont réunis à deux reprises pour finalement aboutir à cette conclusion. Lors de leur 1^{ère} rencontre, en fonction des éléments donnés par MM. Michel Cornamusaz et Bernard Duthé, ils ont estimé que le préavis était acceptable. Cependant, après obtention de renseignements supplémentaires par Mme Mary-Claude Gondoux-Céa, ils se sont à nouveau réunis. Il en est ressorti qu'une explication plus complète serait la bienvenue afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause.

Le Président, soucieux de faire juste, demande s'il n'est dès lors pas préférable de renvoyer le préavis à la Municipalité. D'après M. le Préfet avec lequel il s'est entretenu par téléphone à ce sujet, il revient aux membres du Conseil de décider s'ils sont

Cornamusaz, avec une attitude irrespectueuse ainsi que des paroles considérées comme menaçantes et agressives, à l'encontre de ce dernier.

M. Fr. Roulier réagit à cette dernière lettre en disant que son comportement était justifié. De plus, il estime que le Syndic n'a pas à mêler la Municipalité à une affaire privée. Ce à quoi Michel Cornamusaz répond qu'il s'est senti attaqué en tant que Syndic, donc dans l'exercice de sa fonction publique et que, dans ce cas, la Municipalité dans son ensemble est concernée. M. Bernard Duthé précise que jusque là, la Municipalité avait répondu aux divers courriers par elle-même, mais que l'agression verbale envers le Syndic a changé la donne et l'a amenée à faire appel à un avocat.

Mme Peri Handschin s'étonne que la Municipalité utilise de l'argent en ayant recours à un avocat alors que lorsque sa voiture a été endommagée par une branche, elle en a été pour ses frais. Il lui est répondu que la situation est toute différente, qu'il s'agit ici d'une agression du Syndic dans l'exercice de sa fonction.

M. Max Blauenstein se lève pour dire que cette situation l'attriste et qu'il trouve dommage que les personnes concernées ne puissent pas discuter simplement, de manière civilisée.

Mme Lise Beney-Krüzselly rappelle que les membres du Conseil ont voté pour rester indépendants, ce qui signifie qu'ils ont décidé de faire confiance à la Municipalité en connaissance de cause.

M. Fr. Roulier dit que le choix de l'indépendance c'est pour avoir un service de proximité qu'il estime ne pas fonctionner. Il s'indigne, de même que son épouse Corinne, de la lenteur des réponses de la Municipalité qu'il juge extrême ou même parfois de leur inexistence. Il cite en exemple le cas de l'hydrante placée sur la place de parc de Mme Nicole Schneider il y a plus d'une année, sans qu'il y ait eu selon lui une concertation préalable. Depuis, Mme Schneider réclame le déplacement de cette hydrante, sans succès jusqu'à présent.

Pour le municipal Gérard Surmely, les dossiers concernant le domaine de la construction demandent souvent beaucoup de travail et de réflexion. Il admet donc que certains dossiers puissent prendre un certain temps, mais nie le fait que cela soit dû à une mauvaise volonté ou à un manque de sérieux de la part de la Municipalité. Dans le cas de la mise à l'enquête pour la construction prévue sur la nouvelle parcelle adjacente à celle de la famille Krüzselly, il rappelle qu'il y a eu quatre oppositions à traiter. Le premier projet n'a pas pu être accepté tel quel. Il a ainsi fallu une enquête complémentaire et traiter une nouvelle opposition. Il y a donc eu deux enquêtes publiques de 30 jours, une étude de la conformité du projet aux règlements concernés et les oppositions à traiter, des discussions avec des services cantonaux, les allers-retours avec le bureau technique, et aussi attendre un certain temps le projet modifié pour l'enquête complémentaire ! Tout ceci a pris passablement de temps.

Le municipal Bernard Duthé, en charge des constructions, confirme cette analyse et rappelle à François Roulier qu'il lui avait mentionné, lors d'une séance préliminaire à la mise à l'enquête, que son projet ne pourrait pas être accepté tel qu'initialement présenté s'il y avait des oppositions. Sur ce, M. François Roulier se lève et tient des propos désobligeants envers la Municipalité de genre : « Vous êtes une bande d'incapables » prononcés l'index pointé dans la direction des municipaux. Il fait également mention de « dessous de table » par rapport à certains dossiers traités par ladite Municipalité qui n'entre pas en matière sur ces propos. Sous le coup de la colère, il quitte la salle suivi de son épouse Corinne Roulier, non sans avoir répondu à Marinette Stübi qui avait réagi à une de ses remarques : « Toi, ferme ta gueule » .

On obtient : 15 voix pour
1 contre
7 abstentions

Le préavis N°15 est donc accepté par 15 voix.

8° RENOUELEMENT DU BUREAU

On commence par l'élection du **Président** à bulletins secrets. On obtient :
2 blancs et 21 voix en faveur de Mario Messina qui accepte.

Pour le (la) **vice-président(e)**, les membres votent à l'unanimité pour Mary-Claude Gondoux-Cea qui accepte.

Pour les **scrutateurs** sont élues à l'unanimité : Annemarie Sürmely et Patricia Ledoux-Gumy, avec comme **suppléante**, Marina Ottone.

9° INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Annemarie Sürmely remercie les membres de la Municipalité pour tout leur travail et en particulier Monsieur le Syndic pour la charge qu'il assume. Suite à cette remarque, les membres du Conseil applaudissent la Municipalité.

Lise Beney-Krüzselly informe, en tant que déléguée de l'association intercommunale scolaire, que les projets actuels en vue de l'agrandissement du collège d'Yvonand, suite à une forte progression de la population prévue à Yvonand et pour assurer la conformité à la nouvelle loi scolaire, vont considérablement augmenter les charges pour le poste de l'enseignement obligatoire.

Sybille Messina annonce que cette année encore, le premier août se fera le 31 juillet sous les couleurs de l'Espagne et que des informations complémentaires vont nous parvenir sous peu.

Attila Krüzselly fait remarquer que son nom ne figure pas dans le rapport de la commission de gestion et qu'il faudrait remédier à cette omission. Il demande également où en est la Municipalité concernant sa motion à propos du chemin déchetterie-Yvonand. Il lui est répondu que c'est toujours en cours de réflexion. Puis il soumet également une nouvelle motion : il souhaite que le PV de la séance du Conseil soit accessible aux Conseillers avant la nouvelle séance. Comme le rappelle M. Ferdinand Cornamusaz, cette motion doit être soumise pour approbation ou non-approbation aux membres du Conseil. On obtient :

18 pour
4 contre
1 abstention

Le Président remet alors la motion aux mains de la Municipalité. Or M. Gérard Sürmely estime que c'est au bureau du Conseil de se pencher sur cette motion puisqu'elle concerne exclusivement le fonctionnement du Conseil.

Pierre Heinzer note que le marquage sur les routes va se faire prochainement. Il s'inquiète de la matière dont ces marquages sont prévus au niveau de la maison de Michel Cornamusaz en direction de la route du bas, car certains automobilistes ont tendance à couper court à cet endroit tout en roulant trop rapidement ce qui est

suffisamment au clair pour prendre position maintenant ou s'ils souhaitent que la Municipalité se penche à nouveau sur ce préavis.

Pour tenter de clarifier les faits, M. Bernard Duthé ainsi que M. Gérard Sürmely reviennent alors sur le préavis N°24 du 25 mai 2010. Ils expliquent qu'une commission avait été créée à cette époque afin d'étudier un projet pour sécuriser le village. Cette commission a remis son rapport à la Municipalité qui a soumis aux membres du Conseil un préavis sur une demande de crédit (Frs 75'000.- pour les travaux de sécurisation et Frs 45'000.- pour des travaux complémentaires au travers de la place du village, devant l'abri bus, en direction du chemin des Bois). Diverses constructions étaient prévues afin de sécuriser le village (notamment un trottoir, un grand îlot, etc...). Il était également prévu de profiter de ces travaux pour assurer par la suite un équipement technique complet des parcelles le long du chemin des bois, en réalisant une tranchée au travers de la place de l'abri bus avant la réalisation du grand îlot envisagé sur cette place.

Ce préavis a été accepté par le Conseil Général en séance du 15 juin 2010. Le PV de cette séance mentionne « Il est décidé de mettre à exécution une partie des travaux proposés et de réfléchir à une autre solution pour l'abri bus ».

Certaines données prises en considération lors de l'élaboration de ces projets de travaux ont changé, comme par exemple le trajet des cars postaux qui a rendu la construction de l'îlot central inutile et même désavantageuse, raison pour laquelle elle n'a pas été réalisée. Par contre, le trottoir devant la ferme Cornamusaz a été prolongé pour sécuriser le passage des piétons et empêcher que des voitures ne sortent sur la route à l'angle de la ferme. Concernant les parcelles le long du chemin des bois, il s'est avéré qu'elles étaient déjà toutes entièrement équipées, même la parcelle 19 de Fr. Roulier qui n'était à ce moment pas encore morcelée. Le côté Sud-Ouest de ce chemin est en zone agricole. M. Bernard Duthé ajoute que Fr. Roulier a été autorisé à profiter des fouilles creusées par Cosvégas pour équiper sa parcelle nouvellement morcelée avant que ne lui soit donné le permis de construire. Il explique que, d'après les règlements et le bureau technique, les frais liés à cet équipement suite au morcellement incombent au propriétaire. La Municipalité a notifié ces faits par écrit à M. Fr. Roulier ainsi qu'à son avocat. Il lit également une lettre de Fr. Roulier dans laquelle ce dernier mentionne accepter de prendre à sa charge les équipements pour les écoulements (eau claire - eaux usées), mais demande que la Commune paie l'amenée d'eau sous pression. La Municipalité a considéré cette nouvelle demande, mais n'a pu l'accepter car elle aurait constitué une dérogation au règlement concerné.

Suite à ces explications complémentaires, on revient à la question de savoir si on peut voter maintenant le préavis No 15 ou s'il faut prévoir son report à une séance ultérieure. M. Jean-Marc L'Her, rapporteur de la commission ad hoc, intervient pour dire que les explications complémentaires données par la Municipalité lui semblent suffisantes pour pouvoir passer au vote. M. Max Blauenstein s'inquiète cependant de la légalité d'un tel vote. Selon lui, il faudrait peut-être mieux vérifier encore cette question car il sera difficile de revenir en arrière après avoir déjà voté. M. Pierre Heinzer intervient alors et explique que, selon lui, c'est tout à fait correct que la Municipalité revienne devant le Conseil Général en lui demandant d'accepter la renonciation à certains travaux jugés inutiles après une réflexion plus approfondie, ceux jugés utiles ayant déjà été réalisés. Comme c'est le Conseil qui a décidé d'accorder un crédit pour ces travaux, ce même Conseil peut légalement décider de renoncer ensuite à certains d'entre eux, comme proposé par la Municipalité.

Suite à ces dernières informations, le Président propose aux membres du Conseil de passer au vote. Les membres du Conseil passe au vote.

dangereux. Le Syndic le rassure en disant que les marquages devraient empêcher les gens de couper.

Peri Handschin souhaite que soit formé un groupe de travail qui étudierait un projet pour embellir le village. Trois personnes se proposent pour faire partie de ce groupe : Peri Handschin, Gérard Ioset et Paul-André Roulier.

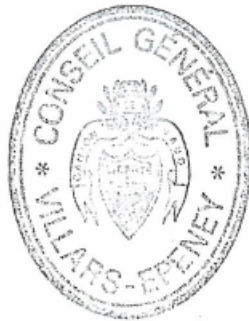
Eric Gumy parle de la cloche, dont Jean-Daniel nous raconte l'historique. Il est convenu que le nouveau groupe de travail trouve le moyen de la mettre en valeur.

Finalement, Ferdinand Cornamusaz s'interroge sur ce qu'est devenue la machine à marquer achetée en son temps par Villars-Epeney et Cuarny.

A 22h10, le Président clôt la séance.

Le Président

La secrétaire



22 oct. 2013



Villars-Epeney, le 21.11.2013

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée
du Conseil général

Lundi 02.12.2013 à 20h00 heures à CLAR-CHANAY

Avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 11.06.2013
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°17 : Budget 2014
- 7° Préavis N°16 : Augmentation du plafond des cautionnements

- 8° Interventions individuelles et divers.
- 9° Jetons de présence

POUR LE BUREAU

Le Président

sceau

La secrétaire



Les préavis N°16 et 17 vous parviendront ultérieurement.
Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe
municipal.